

WORLD TRADE ORGANIZATION

French only

Supporting Tables Relating to Commitments on Agricultural Products in Part IV of the Schedules

This document contains supporting material relating to commitments on agricultural products contained in Schedule LXXXI - Morocco.

Français seulement

Tableaux explicatifs concernant les engagements relatifs aux produits agricoles repris dans la Partie IV des Listes

Le présent document contient les données explicatives concernant les engagements relatifs aux produits agricoles inscrits dans la Liste LXXXI - Maroc.

Solamente francés

Cuadros justificantes relativos a los compromisos sobre productos agropecuarios consignados en la Parte IV de las Listas

En el presente documento figura la documentación justificante relativa a los compromisos sobre productos agropecuarios consignados en la Lista LXXXI - Marruecos.

ENGAGEMENTS DU MAROC DANS LE CADRE DU GATT

PRODUITS AGRICOLES ET LEURS DERIVES

Le présent rapport a été élaboré afin de définir les listes initiales d'engagements contraignants et spécifiques s'inscrivant dans le cadre du programme de réforme de l'agriculture au sein du GATT.

Il regroupe les engagements du Maroc en matière d'accès au marché et en matière de soutien interne.

A/ Accès au marché :

1/ Equivalents tarifaires:

Dans le cadre du GATT, toutes les mesures non tarifaires doivent être soumises à la tarification.

Ainsi, à partir de Janvier 1995, toutes les mesures non tarifaires (licences, prix de référence...) seront remplacées par des tarifs douaniers.

A signaler toutefois que les viandes, le lait et leurs dérivés ont été par anticipation soumis à des équivalents tarifaires depuis Octobre 1993.

La transformation des mesures non tarifaires en équivalents tarifaires a été faite conformément à la méthodologie et aux listes définies par le G.A.T.T.

Les concessions en matière d'accès au marché contenues dans les listes se rapportent aux consolidations et aux réductions des tarifs.

La réduction des tarifs sera dans le cas du Maroc de 24% répartie sur 10 ans à partir de la première année de mise en oeuvre.

2/ Accès courant :

Il concerne les produits dont les importations dépassent 5% de la consommation de la période de base.

Les possibilités d'accès courantes, à des conditions au moins équivalentes aux conditions existantes, seront maintenues dans le cadre du processus de tarification. Ces possibilités ne seront pas inférieures aux quantités moyennes importées pendant la période de base.

3/ Accès minimal :

L'engagement au titre de l'accès minimal porte sur les produits dont les importations représentent moins de 5% de la consommation de la période de base.

Les possibilités d'accès doivent être accordées à ces produits, aux taux de droits de douane faibles ou minimums, pour ces contingents allant de 3% de la consommation en première année de mise en œuvre à 5% à la fin de la période.

B/ Soutien interne :

Les engagements en matière de soutien interne sont exprimés au moyen d'une mesure globale de soutien (M.G.S).

Deux types de mesures ont été identifiées:

- Les mesures exclues de l'engagement de réduction.

Elles concernent toutes les aides de l'Etat en matière d'investissement, de subventions aux intrants agricoles et les services à caractère général (Recherche, Vulgarisation, Formation, Inspection, Aide alimentaire...).

- Les mesures qui seront soumises à une réduction.

Pour le cas du Maroc, elles portent essentiellement sur le soutien des prix des marchés. Seuls donc les produits, dont les prix étaient réglementés pendant la période retenue, ont été pris en considération.

D'après le rapport du GATT, l'engagement de réduction ne portera que sur les produits dont la M.G.S représente plus de 10% de la valeur de ce produit ou dont la MGS globale représente plus de 10% de la valeur de la production totale.

C/ Concurrence à l'exportation:

Le MAROC n'accorde pas de subventions à l'exportation des produits agricoles et leur dérivés. Par conséquent, il est exempté des engagements de réduction.

I. EQUIVALENTS TARIFAIRES

. Tableau explicatif N°1

. Tableau N°1

II. LISTES SE RAPPORTANT A L'ACCES COURANT

. Tableau N°2

III. ACCES MINIMAL

.Tableau explicatif N°3

.Tableau N°3

IV. SOURCES DE DONNEES

I- EQUIVALENTS TARIFAIRES

Le calcul des équivalents tarifaires est fait sur la base de la différence entre les prix intérieurs et les prix extérieurs CAF.

Les prix extérieurs CAF retenus sont:

- Les valeurs moyennes CAF des importations marocaines pour le Blé, le Maïs, le Sorgho, le Sucre, la Viande bovine, la Viande ovine, la viande blanche et le Beurre.
- Les valeurs unitaires moyennes CAF ROTTERDAM, (marché jugé le plus significatif pour le cas du Maroc) pour l'Orge, le Riz, le Soja, l'Arachide, le Colza, le Tournesol, l'Huile, les Tourteaux et le Lait en Poudre.
- Les valeurs estimées à partir des prix unitaires moyens FOB des pays exportateurs (USA) majorés du fret moyen pour les Graines de coton (40 \$/T).

Les prix intérieurs préconisés par le GATT sont les prix de gros les plus représentatifs.

Dans le cas du Maroc les prix intérieurs sont:

- Soit les prix à la ferme majorés des coûts de collecte et de stockage.
- Soit les prix sortie usine.

PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

(DH/Tonne)

PRODUITS	PRIX INTERIEUR	PRIX EXTERIEUR
Blé	2200.00	956.72
Orge	1587.00	752.80
Maïs	1987.00	890.80
Riz	7500.48	2533.00
Sorgho	1950.00	757.48
Sucre	5177.11	1982.10
Betterave	215.00	305.00
Canne à sucre	160.00	188.00
Graines de soja	4150.00	1989.00
Graines d'arachide	9540.91	7627.73
Graines de colza	4639.20	1816.20
Graines de tournesol	4550.00	1969.20
Graine de coton	2450.00	1144.19
Huiles	11453.33	3261.36
Tourteaux de colza	1404.00	1039.58
Tourteaux d'arachide	1830.00	1499.73
Tourteaux de coton	1312.00	1161.20
Tourteaux de tournesol	1307.00	1071.70
Tourteaux de soja	2720.33	1779.64
Viande bovine	37500.00	10270.00
Viande ovine	38500.00	8980.00
Viande blanche	15000.00	7850.00
Lait frais usiné	2156.67	1180.00

PRIX EXTERIEURS

Produits	Type de prix	Sources
- Céréales .Blé tendre.Mais. et Sorgho .Orge et Riz	-Prix moyen CAF des importations -Prix CAF Rotterdam	.Statistiques de l'Office de Changes .Feed Situation and Outlook .Rice Situation and Outlook
-Sucre	Prix moyen CAF des importations du sucre raffiné	Statistiques de l'Office de Changes
-Graines Oléagineuses	.Prix CAF Rotterdam .Prix FOB USA (G.ue coton)	World Oilseed Situation and Outlook
-Huile brute	Prix CAF Rotterdam	World Oilseed Situation and Outlook
-Tourteaux	Prix CAF Rotterdam	World Oilseed Situation and Outlook
-Viande bovine	Prix moyen CAF des importations	Statistiques de l'Office de Changes
-Viande ovine	Prix moyen CAF des importations	Statistiques de l'Office de Changes
-Viande blanche	Prix moyen CAF des importations	Statistiques de l'Office de Changes
-Lait	Prix du lait reconstitué à partir de la poudre de lait écrémé et du beurre.	Prix d'importation pour le beurre (stat. Off. de changes) et Rotterdam pour le lait en poudre

I . MESURES EXCLUES DE L'ENGAGEMENT DE REDUCTION

. Tableau explicatif n° 4

. Tableau explicatif n° 5

II . MESURES GLOBALES DE SOUTIEN

. Tableau explicatif n° 6

. Tableau explicatif n° 7

. Tableau explicatif n° 8

III. MESURE GLOBALE DE SOUTIEN TOTALE DE BASE DE TOUT LE SECTEUR AGRICOLE

. Tableau n° 4

I. MESURES EXCLUES DE L'ENGAGEMENT DE REDUCTION:

Tableaux explicatifs n° 4 et 5.

Ces tableaux concernent les mesures exclues de l'engagement de réduction du soutien interne.

Les sources de données relatives à ces tableaux sont:

- Le rapport "situation comtrable" du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire pour l'année 1988. Ce rapport donne le détail des émissions par rubrique.
- Les budgets des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA). Ces budgets sont distincts de ceux des Directions Centrales. leurs émissions détaillées ont été rassemblées pour 1988.
- Les budgets globaux (non détaillés) des Directions Centrales et ORMVA pour les années 1986 et 1987.
- Les programmes financiers du Fonds de Développement Agricole (FDA) pour les exercices 1986, 1987 et 1988.

L'évaluation des mesures vertes a été faite au niveau des Directions Centrales et des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole.

1. Directions centrales

Huit Directions Centrales et un Institut National ont été retenus :

- Equipement rural (DER)
- Production Végétale (DPV)
- Elevage (DE)
- Eaux et Forêts et Conservation des Sols (DEFCS)
- Vulgarisation et Réforme Agraire (DVRA)
- Protection des Végétaux, Contrôle Technique et Répression des Fraudes (DPVCTRF)
- Enseignement Agricole et Recherche (DEAR)
- Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
- Planification et Affaires Economiques (DPAE)

Pour chaque Direction (exception faite de la DEFCS qui n'est pas prise en compte) la repartition a été comme suit:

a. Recherche. Vulgarisation. Formation:

- INRA Budget de Recherche Agronomique dont une partie réservée à la recherche zootechnique
- DE : Amélioration génétique — recherche vétérinaire
- DVRA : Vulgarisation Agricole
- DEAR : Budgets des différents établissements agricoles. exception faite de ceux des écoles forestières.

b. Inspection:

- DE : Laboratoires
- DPVCTRF : Laboratoires Officiels — Contrôle des Semences et Plants

c. Lutte contre maladies et parasites:

- DE : Prophylaxie + Aménagement des bains fixes
- DPVCTRF : Lutte anti-acridienne, anti-rongeurs, et anti-aviaire

d. Aides alimentaires intérieures :

- Compensation nette : différence entre la compensation des produits de bases et les prélèvements (Ministère des Finances) à l'importation.

e. Aides en cas de catastrophes naturelles:

- Sinistre betterave : aides données aux betteraviers en cas de catastrophes naturelles (DPV).
- Sauvegarde du cheptel: approvisionnement en aliment de bétail en faveur des régions touchées par la sécheresse(DE).

f. Subventions aux investissements:

- DER : tout le budget à l'exception de l'équipement des services.
- DPV : projets intégrés (pistes, eau potable, aménagements fonciers...)
- DE : Construction des réserves fourragères + Amélioration des terrains de parcours + création des complexes intégrés d'embauche + centres de collecte de lait.

- DVRA Réforme Agricole – Amélioration des structures foncières.
- FDA Aides à l'investissement des exploitations agricoles (subventions du matériel agricole)

g. Subventions aux intrants .

- FDA Subventions des semences et des produits phytosanitaires.
- Caisse de compensation: Subventions aux engrais (Ministère des Finances).

2. Les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

Les budgets des ORMVA sont repartis selon les rubriques suivantes :

1. Etudes de base
2. Equipement hydro-agricole
3. Aménagement des zones bour
4. Petite et moyenne hydraulique
5. Equipement communal
6. Equipement économique
7. Equipement des services
8. Production agricole
9. Elevage
10. Réforme Agricole
11. Projet d'Amélioration de la Grande Hydraulique (PAGI)

La repartition de ces budgets selon la MGS a été faite comme suit (les rubriques 5 et 6 ne reçoivent plus de crédits dans les budgets des ORMVA).

a. Vulgarisation .

- 37 % du budget de la production végétale, 28 % de celui de la production animale et la rubrique Réforme Agricole (10) sont affectés à la vulgarisation.

b. Lutte contre maladies:

- 41 % du budget de l'élevage (rubrique 9) est attribué à la lutte contre les maladies.

d. Structure et infrastructure

- elles correspondent à l'équipement des services (rubrique 7)

e. Subventions aux investissements

- aménagements des zones pour la petite et moyenne hydraulique.
- 60 % des équipements hydro-agricoles et des projets d'amélioration de la grande hydraulique (PAGI).

Ces deux rubriques du budget sont multipliées par le coefficient 0.60 représentant le reste des investissements non supportés par les agriculteurs.

- autres : études de base plus 11 % du budget des ORMVA relatif au secteur élevage.

N B : La répartition des deux rubriques 8 et 9 a été basée sur le budget détaillé de l'ORMVA de la Moulouya.

3. Résultats:

Pour calculer les mesures vertes à l'échelle nationale, les budgets des ORMVA et des Directions Centrales ont été additionnés.

*

¹ La répartition détaillée des budgets des Directions Centrales et des ORMVA, pour les années 1986 et 1987 a été faite

**1. BUDGET PAR DIRECTION CENTRALE ET PAR
ORMVA
1986. 1987 ET 1988.**

(1000 DHS)

DESIGNATIONS	1986	1987	1988
A/DIRECTIONS CENTRALES	807095	773245	738981
- Planification et Affaires Economiques	17971	17696	14632
- Equipement Rural	285957	214848	176899
- Eaux et Fôrets et Conservation des Soils	128145	234152	156815
- Protection des Végétaux. Contrôles Techniques et Répression des Fraudes	37428	36686	28757
- Vulgarisation et Réforme Agricole	36801	20149	39984
- Production Végétale	179714	139313	157089
- Elevage	72948	62636	77348
- Enseignement Agricole et Recherche	26574	21817	51884
- Institut National de la Recherche Agronomique	21556	25949	35573
B/ OFFICES REGIONAUX DE MISE EN VALEUR AGRICOLE	729663	592426	507296
- ORMVA de la Moulouya	21767	27702	28033
- ORMVA du Gharb	98260	146967	83682
- ORMVA des Doukkaia	106609	57872	61234
- ORMVA du Haouz	16260	45327	64604
- ORMVA de Tadla	18801	21186	26105
- ORMVA d'Ourzazate	30109	32926	27310
- ORMVA du Tafilalet	34324	28331	27512
- ORMVA du Sous- Massa	153814	88483	84269
- ORMVA du Loukkos	249720	143631	104545
TOTAL BUDGET GENERAL	1536757	1365671	1246277

NB: - Le détail du budget a été tiré uniquement du bilan comptable de 1988.
- Pour 1986 et 1987, voir détail de calcul des différents produits dans

2. SUBVENTION SUR LES ENGRAIS

ANNEES	SUBVENTION (EN DH)
1986	206 115 978
1987	74 610 369
1988	149 689 498
MOYENNE	143 471 948

Source: Ministère des Finances.

3. AIDES ALIMENTAIRES INTERIEURES. COMPENSATION NETTE
(COMPENSATION MOINS PRELEVEMENT)

(EN MILLIONS DH)

ANNEES	COMPENSATION NETTE
1986	1600
1987	1400
1988	930
MOYENNE	1310

Source: Ministère des Finances.

4. SUBVENTION DES SEMENCES ET DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

(EN MILLIONS DH)

ANNEES	SUBVENTION DES SEMENCES	SUBVENTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES	TOTAL
1986	49	5	54
1987	57	6	63
1988	59	10	69
MOYENNE	55	7	62

Source: Fonds de Développement Agricole.

Tableau explicatif 4 :

NEGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE : DONNEES EXPLICATIVES					
SOUTIEN INTERNE : MAROC					
Mesures exclues de l'engagement de réduction					
1	2	3	4	5	6
Désignation de la mesure	Type de mesure	description(y compris, le cas échéant, indication de critères)	valeur monétaire de la mesure (millions de dh)	sources des données (*)	observations
Recherche agricole	Intervention budgétaire du Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole	Amélioration génétique + recherche vétérinaire + mise au point des techniques de production	43		
Vulgarisation agricole	IDEM	Transfert de technologie aux agriculteurs + organisation professionnelle	17		
Formation agricole	IDEM	Formation des cadres et des techniciens agricoles	22		
Inspection	IDEM	Laboratoires officiels + contrôle des semences et des plants Laboratoire vétérinaire	10		
Lutte contre parasites et maladies	IDEM	Prophylaxie + aménagement des bains sanitaires Lutte anti-acridienne, anti-fongiques et anti-aviaire	36		
Structure et infrastructure	IDEM	Equipement des services de caractère général	94		
Aide alimentaire intérieure	compensation nette	Compensation moins prélèvement	1310		
Sinistre betterave	Aide en cas de catastrophes naturelles	Aides données en cas de catastrophes naturelles pour les betteraviers	4		
Sauvegarde du cheptel	IDEM	Approvisionnement en aliment de bétail en faveur des régions touchées par la sécheresse	41		
TOTAL			1576		

(*) Budget du Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole

Tableau explicatif 5 :

NEGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE : DONNEES EXPLICATIVES
SOUTIEN INTERNE : MAROC
Mesures exclues de l'engagement de réduction - Traitement spécial et différencié

1 Désignation de la mesure	2 Type de mesure	3 Description	4 Valeur monétaire de la mesure (millions de dh)			6 Observations
			5 Sources des données (*)			
a. Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture						
- Aménagements hydro-agricoles		Subventions de l'investissement destiné à l'aménagement hydro-agricole		527		
- Infrastructure de développement en sec *p437X		prise en charge des investissements par l'Etat		73		
- Aménagement pastoral et infrastructure pour l'élevage		IDIM		25		
- Amélioration des structures foncières		IDIM		15		
- Aides à l'investissement des exploitations		subventions à l'acquisition du matériel agricole		81		
b. Soutien destiné à encourager le remplacement des cultures de plantes narcotiques				0		
c. Subventions aux intrants généralement disponibles pour les producteurs à faible revenu ou dotés de ressources limitées		subventions des prix des intrants engrais et des produits phytosanitaires		205		
Total				926		

(*) budget du Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole

II. MESURES GLOBALES DE SOUTIEN:

Tableaux explicatifs 6 a 8 et tableau 4.

Ces tableaux se rapportent aux mesures qui seront soumises à la réduction du soutien interne.

1. Soutien des prix du marché:

Le calcul du soutien des prix du marché n'a concerné que les produits qui ont un prix administré appliqué, notamment le blé, la betterave, la canne à sucre, les graines oléagineuses et le lait. Concernant les prix extérieurs pour la betterave et la canne à sucre on a utilisé le prix au producteur exprimé en équivalent sucre convertie en betterave ou canne à sucre dans des pays à forte production. La production visée par le soutien du marché relative aux blés et au lait frais n'a concerné que les quantités transitant par le circuit officiel.

2. Autres soutiens par produit:

Cette rubrique concerne la subvention issue de la bonification des intérêts, calculée comme suit:

Cette subvention résulte du différentiel entre le taux d'intérêt utilisé pour les différents types de crédits (court et le moyen/long terme) de la CNCA et les taux représentatifs pratiqués sur le marché (source : BANK AL MAGHRIB). Les taux utilisés se présentent comme suit:

	Taux utilisé par la CNCA		Taux du marché (*)
	CRCA	CLCA	
Court terme			
- Céréales	10.00 %	8.00 %	12.00 %
- Autres	12.00 %	8,50 %	13.67 %
Moyen/long terme	12.75 %	10.00 %	14.33 %

(*) C'est une moyenne des taux pour les différents types de crédits.

Les données utilisées sont tirées des rapports d'activité de la CNCA pour les années 1986, 1987 et 1988. La répartition des subventions par produit est difficile à évaluer du fait que les objets de crédits regroupent plusieurs produits en même temps.

Ainsi, le soutien au titre des bonifications des taux d'intérêt ne peut être calculé que d'une manière agrégée.

CREDITS OCTROYES PAR LA CNCA

(UNITE : 1000 DH)

	CLCA	CRCA/SIEGE	TOTAL
CREDIT COURT TERME			
. Céréales	149681	544418	694100
. Autres	117986	646967	764953
CREDIT MOYEN / LONG TERME	628263	790950	1419213
TOTAL	895931	1982335	2878266

Source : Rapport d'activité de la CNCA, 1986,87 et 88.

BONIFICATION DES INTERETS

(UNITE : 1000 DH)

	CLCA	CRCA/SIEGE	TOTAL
CREDIT COURT TERME			
. Céréales	5947	10888	16835
. Autres	6100	10804	16904
CREDIT MOYEN / LONG TERME	27204	12497	39701
TOTAL	39251	34189	73440

III. MESURE GLOBALE DE SOUTIEN TOTALE DE BASE DE TOUT LE SECTEUR AGRICOLE:

Etant donné que le soutien qui résulte des bonifications du taux d'intérêt ne peut être évalué que globalement, la MGS a été calculée pour tout le secteur agricole.

Le calcul de la MGS agrégée a été fait comme suit (tableau explicatif 8)

- Colonne 3 (Autres dépenses budgétaires par produit)
Elle concerne uniquement la taxation du secteur avicole par le prélèvement à l'importation du maïs.

- Colonne 4 (Autres soutiens)
Elle concerne la bonification des intérêts calculée d'une façon agrégée.

- Colonne 7 (Soutien des prix du marché)
Elle concerne uniquement les produits dont les prix sont fixés par l'Etat. Pour le calcul de la MGS agrégée, on a procédé à la sommation des soutiens des prix des produits concernés.

- Colonne 9 (MGS totale en millions Dh)

C'est la somme des soutiens des prix du marché et les autres soutiens.

. La MGS totale en % est le rapport entre la MGS totale en millions DH et la valeur moyenne de la production agricole au cours de la période 1986-88. Cette dernière a été estimée à partir de la valeur de la production de l'année 1985 (comptes économiques DPAE) ajustée par les taux d'accroissement du PIB agricole (Direction de la Statistique) enregistrés en 1986, 1987 et 1988.

**VALEUR DE LA PRODUCTION
(CULTURES, ELEVAGE, FORET)**

(VALEUR EN MILLIONS DH)

ANNEES	VALEUR DE LA PRODUCTION	VARIATIONS PAR RAPPORT A 1985 (2)
1985 (1)	34164	-
1986	47353	39 %
1987	38128	12 %
1988	49817	46 %

(1) Source : Comptes Economiques Agricoles. MARA/DPAE: PROJET FAO UTFN/MOR/002. Decembre 1988.

(2) Variations du PIB Agricole par rapport à 1985

Source: Direction de la statistique.

Tableau explicatif 6 :

NEGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE : DONNEES EXPLICATIVES
SOUTIEN INTERNE : MAROC
Mesures globales du soutien : Soutien des prix du marché

1	2	3	4	5	6	7	8	9
		2000	957	540	0	564		
Blé								
Betterave		215	305	2794	0	-252		
Canne à sucre		160	188	941	0	-27		
Graines de tournesol		4100	1969	55	0	117		
Graines de soja		3700	2028	2	0	3		
Graines de colza		3700	1646	1	0	2		
Graines de coton		2000	1144	30	0	25		
Graines d'arachide		9541	7628	42	0	79		
Lait		3177	3331	333	0	-51		

N.B : Pour le lait la production est en millions de litres
et le prix est en DH/1000 litres sortie usine
Le prix d'importation du lait frais est celui de l'Espagne

TABLEAU EXPLICATIF 7:

NEGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE : DONNEES EXPLICATIVES
SOUTIEN INTERNE : MAROC
Mesures globales du soutien : Versements directs non exclus

Désignation des produits de départ	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Blé		2000		957	540	564	0	0	564	
Betterave		215		305	2794	-252	0	0	-252	
Canne à sucre		160		188	941	-27	0	0	-27	
Graines de tournesol		4100		1969	55	117	0	0	117	
Graines de soja		3700		2028	2	3	0	0	3	
Graines de colza		3700		1646	1	2	0	0	2	
Graines de coton		2000		1144	30	25	0	0	25	
Graines d'arachide		9541		7628	42	79	0	0	79	
Total Graines						226	0	0	226	
Lait		3177		3331	333	-51	0	0	-51	

N.B : Pour le lait la production est en millions de litres et le prix est en DH/1000 litres sortie usine.
Le prix d'importation du lait frais est celui de l'Espagne.

TABLEAU EXPLICATIF 8

NEGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE : DONNEES EXPLICATIVES
SOUTIEN INTERNE : MAROC
Mesures globales du soutien : Autre soutien par produits et MGS totale

Désignation des produits de départ	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Blé	0	0	0	0	0	564	0	564	0	7
Orge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorgho	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Riz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Betterave	0	0	0	0	0	-252	0	-252	0	-42
Canne à sucre	0	0	0	0	0	-27	0	-27	0	-18
Graines oléagineuses	0	0	0	0	0	226	0	226	0	41
Olive	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V.Bovine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V.Ovine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V.Blanche	-95	0	0	0	-95	0	0	-95	0	-7
Lait	0	0	0	0	0	-51	0	-51	0	-3
Tout le secteur agricole	-95	73	0	0	-22	460	0	438	0	1

Colonne 3 : prélevement sur maïs pour viande blanche
Colonne 4 : bonification des intérêts

CONCURENCE A L'EXPORTATION

Le Maroc n'accorde pas de subventions à l'exportation des produits agricoles